

Officiers et élèves, 2 tués, 9 blessés; marins, 4 tués, 37 blessés; artilleurs, 2 tués, 10 blessés. — Total, 8 tués, 56 blessés.

Le résultat principal de cette journée a été le désarmement presque complet de la ville, et la mise hors de service de 82 bouches à feu, savoir : fort de St-Iago, 50; fort de la Concepcion, 15; premier bastion de gauche vers la porte de la Merced, 8; batterie de la porte de la Merced, 6; premier bastion de droite vers la porte de Mexico, 8; deuxième bastion, 8; troisième bastion, 7. — Total, 82.

Ce résultat a été obtenu sans causer aucun dommage à la ville, que j'aurais recommandé d'épargner. Les églises ont été respectées, même celles sur lesquelles les Mexicains avaient placé des canons. J'ai mieux aimé laisser subsister ces canons, d'ailleurs en très-petit nombre et devenus inoffensifs, que de courir le risque que quelque profanation fût commise.

C'est un honneur pour tous ceux qui ont participé à l'expédition, que de pouvoir dire que pendant quatre heures qu'ils ont occupé la ville, pas une porte n'a été enfoncée, pas une vitre n'a été cassée, pas le plus léger désordre n'a été commis.

Le mauvais temps qui a commencé dans la soirée du 5, et qui m'a forcé de quitter les récifs de Ile Verte et de Pajaras, pour venir chercher un abri ici, a rendu les communications trop difficiles pour que j'aie pu encore recevoir les rapports de tous les commandans. Aussitôt qu'ils me seront parvenus, je m'empresse de faire connaître à V. Exc. les noms des officiers, marins et artilleurs qui se sont plus particulièrement distingués. Je me bornerai aujourd'hui à lui dire que chacun a fait son devoir et que tous ont rivalisé d'ardeur et de courage, non moins de l'ordre et de bonne conduite.

Je présente à V. Exc. l'assurance de mon respectueux dévouement.

Signé, C. BACON.

— Voici l'extrait d'une lettre de la Vera-Cruz, du 16 décembre, arrivée par la *Naiade* :

« Pendant les opérations du siège de St.-Jean-d'Ulloa, le congrès décrétait, le premier décembre, l'expulsion générale de tous les Français, ne leur accordant qu'un mois pour se rendre à la côte, ne permettant pas même à ceux qui en sont momentanément sortis de rentrer pour régler leurs affaires. A peine le gouvernement de Mexico eut-il connaissance de l'événement du 5 et de la prise du général Arista, et des blessures graves du général Santa-Anna, qu'il donna ordre à plusieurs piquets de dragons de se porter à toutes les portes de la ville de Mexico pour empêcher la sortie des Français qui étaient déjà prêts à partir en trois colonnes. La première se composait de 250 Français à cheval. Quelques instants après ont été publiés dans la ville la déroute complète des Français à la Vera-Cruz et la mort de l'amiral. Cette fausse nouvelle a ranimé l'esprit des Mexicains. Le président Bustamente est parti pour l'intérieur pour essayer de lever queques recrues qu'il doit emmener lui-même sur Vera-Cruz. Le général Mora l'a remplacé provisoirement à la présidence. Nous ignorons le sort qui est réservé à nos compatriotes. On croit généralement qu'ils ont été déclarés prisonniers de guerre. D'autres pensent que le gouvernement veut les diriger sur un des ports de l'Océan Pacifique. Ce serait les emmener à une boucherie certaine. En attendant l'amiral a pris les mesures nécessaires pour hâter le départ de nos malheureux compatriotes qui se trouvent au nombre de plus de 200, entassés dans le fort, au milieu des débris, sans autre subsistance qu'une demie ration de biscuit et d'eau et quelques morceaux de lard que l'escadre leur distribue deux fois par jours. Trois frégates ont ordre d'en recevoir 60; les autres sont embarqués sur quelques navires de commerce qui se trouvent en rade d'*Anton Lizardo*. Le pillage a été complet à la Vera-Cruz. Nos maisons et ateliers ont été dévastés par les Mexicains, de sorte que la majeure partie de nos compatriotes va se trouver dans la plus affreuse misère, car nous n'avons pas eu le temps de sauver même le strict nécessaire. »

Le corps d'observation qui se réunit en ce moment sur la frontière du Nord paraît devoir être beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord imaginé. On évalue à plus de 50,000 le nombre des troupes dirigées de ce côté. Plusieurs régiments se trouveront en outre à 2 ou 3 journées de marche de manière à pouvoir renforcer l'armée en cas d'événemens.

— On assure que M. Rothschild, consul d'Autriche, fait de sa maison une succursale du comité qui siège dans les bureaux de M. de Montalivet. Quelques-uns de ses commis éludent, dit-on, une partie de la correspondance ministérielle; ses courriers se joignent à ceux de l'Etat pour la transporter dans toutes les directions. L'hôtel de M. Rothschild est, en un mot, un centre d'opérations électorales.

— Les ardens de la coalition ont délibéré et arrêté déjà que le premier acte de la session prochaine serait la mise en accusation des ministres prévenus, — disons coupables, car pour les partis révolutionnaires, il n'y a pas de prévenus, — coupables d'avoir trahi par l'évacuation d'Ancône et l'abandon du Luxembourg, la sécurité et la dignité françaises. Tout a été prévu : si la chambre des pairs refuse de juger les ministres, elle sera réputée leur complice. Cela serait un moyen assez ingénieux de se débarrasser de celui des trois grands pouvoirs de l'Etat que les plus modérés de l'opposition de gauche considèrent comme un rouage au moins inutile.

(Presse.)
— M. Portalis, premier président à la cour de cassation, a été aujourd'hui élu membre de l'académie des sciences morales, en remplacement de M. Merlin. Sur vingt votans, M. Portalis a obtenu, au premier tour de scrutin, 18 suffrages.
— Le bœuf gras, qui doit exécuter aujourd'hui dans les rues de Paris sa promenade triomphale, pèse 3950 livres; il est le plus fort qu'on ait vu depuis dix ans.

NOUVELLES D'ESPAGNE.
(Correspondance particulière.)

MADRID, 3 février.
M. Perez de Castro, président du conseil des ministres a déjà pris part aux délibérations de ses collègues. Le cabinet ne peut se dissimuler que les circonstances ont une extrême gravité. Ce qui manque surtout à la direction des affaires, c'est l'unité de vues et d'actions. Les généraux n'ont plus d'autre volonté que les leurs propres : il en résulte que l'Espagne est simultanément soumise à plusieurs régimes. Le comte de Luchana, à la tête de l'armée du Nord, gouverne militairement, il ne s'arrête pas dans ses exigences. Le général Van Halen, à la tête de l'armée du centre, commande révolutionnairement : il affiche de l'indépendance. Le général baron de Meer, de concert avec le général Breton, fait du despotisme pur en Catalogne. Les populations souffrent, et l'ennemi con-

tre qui devraient être dirigés tous ces efforts, est le seul qui n'ait presque jamais à les craindre.

Le ministère subit évidemment l'influence du comte de Luchana. La démission du comte de Clonard lui a été soumise, sa réponse est attendue pour savoir si la double démission de Clonard et du baron de Meer doivent être acceptées.

HOLLANDE.

La Haye, le 8 février. — On nous écrit de Londres, le 6 février :

« Les récentes propositions de Belge de céder l'autorité militaire sur le Luxembourg et de Limbourg à la Confédération germanique, et d'acheter de la Hollande l'autorité civile, ne peuvent pas être prises en considération par la Confédération. L'attitude prise par la Belgique ne permet pas d'entrer dans un nouvel arrangement, alors même que ses propositions seraient réellement avantageuses à la Hollande et exécutoires par la Confédération. Toute indulgence ultérieure envers ce pays serait une concession à la révolte et à la violence et équivaldrait à une abdication de puissance et de droits en faveur de l'esprit démocratique. » (Handelsb.)

— Le correspondant de Wiesbaden du *Handelsblad* en annonçant que le contingent fédéral du duché de Nassau recevrait l'ordre de se rendre à Luxembourg, ajoute : Les troupes du duc de Nassau, que des rapports si infimes unissent à la famille royale des Pays-Bas, se mettront bientôt en marche pour le lieu de leur destination. Elles auront à y remplir un double devoir, celui de concourir à la défense des intérêts de la fédération germanique et celui de protéger et de maintenir les droits de famille de leur propre souverain. Ces troupes, qui sont animées du meilleur esprit et observent la plus stricte discipline, se montreront dignes de la mission honorable, à l'accomplissement de laquelle elles sont appelées.

— Le *Handelsblad* publie la lettre suivante de Bruxelles : « Un personnage haut placé assurait hier que le roi aurait autorisé M. Van de Weyer à signer le traité définitif sous des réserves constitutionnelles. Je ne sais pas à même de vous expliquer le sens qu'on veut attacher à ces mots réserves constitutionnelles et non plus à indiquer le degré de vérité que cette nouvelle mérite. »

— Le *Handelsblad* contient plusieurs correspondances particulières de l'Allemagne sur les affaires. En voici quelques extraits : « On lui mande de Francfort en date du 6 courant, qu'il est maintenant certain que le 9^e corps de l'armée fédérale, savoir, le contingent de Nassau, se mettra en marche pour la Belgique, au nom de la diète germanique et que dans le cas où la Belgique se refuse d'adhérer au traité des 24 articles, elle est menacée d'un blocus par l'Angleterre, la France et la Prusse.

Dans une lettre des bords du Rhin, en date du 7 courant, on lit : « On assure que sous peu, le gouvernement prussien publiera une proclamation qui énoncera les motifs des mesures militaires qui se préparent dans ce moment. Les troupes allemandes destinées pour les frontières belges seront portées en échelon de manière qu'elles formeront avec les corps d'armée français et hollandais un demi cercle, tandis qu'une escadre anglaise paraîtra le long des côtes belges et à l'embouchure de l'Escaut.

Enfin une lettre de Wiesbaden contient ce qui suit : « On apprend qu'un des régimens du contingent de Nassau, appartenant au 9^e corps de l'armée fédérale, a reçu l'ordre de se mettre en marche pour renforcer la garnison de Luxembourg. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 11 février.

Hier le Roi a reçu M. le comte Meens, gouverneur de la Société Générale.

S. M. a reçu le général Buzen, gouverneur militaire de Bruxelles.

Bruxelles, le 11 février. — (5 heures.) — A l'activité des affaires on ne se serait pas douté que nous sommes dans les jours consacrés aux plaisirs. Mais aussi, depuis si longtemps la confiance et le crédit étaient bannis, qu'à la moindre leur d'espérance ils devaient se relever. La liquidation du jour, quoique chargée des opérations nombreuses faites pendant la semaine dernière, s'est opérée avec la plus grande facilité. Les cours bien soutenus et en hausse de toutes les valeurs négociées, attestent que, malgré les dénégations, les cris impuissans de deux ou trois organes de la presse, la conclusion de nos démetés politiques est regardée comme irrévoicable. Ce ne sont pas exclusivement les spéculateurs qui tiennent ceci pour une vérité accomplie; mais, des capitalistes, des rentiers, des personnages influens en position de savoir fidèlement ce qui se passe, qui avaient mis leur fortune à couvert de toutes les chances, et réalisés les titres qu'ils possédaient rentrent avec une pleine sécurité dans les placements qu'ils avaient abandonnés. Leur conduite est une garantie contre la crainte des évènements du dedans et du dehors. Le trou a toujours inspiré cette foi aux capitaux; les détenteurs ne redoutaient que l'influence des conseils exagérés.

Fonds de l'Etat, continuant à monter : dette active 2 1/2 p. c. 54 3/4 A, 5 p. c. 98 1/8 A, 4 p. c. 87 5/8 A, 5 p. c. 68 A. Société Générale titres en nom B. 765. Société de Mutualité 1080 (108) et A., Banque de Belgique 560 (56) A., Actions Réunies 525 (52 1/2) A., Société Nationale 1000 (100) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1010 (101) A., Banque Foncière 960 (96) P., Emprunt de la ville 1852 (96) P. L'actif espagnol est aussi dans une meilleure position, il s'est tenu avec beaucoup de fermeté au prix de 16 7/8 A., les affaires ont été arrêtées par la ténacité des détenteurs.

Anciens, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 17 17 1/8.

LIÈGE, LE 12 FÉVRIER.

On a élevé la question de savoir si les instructions ministérielles, relatives aux mesures à prendre pour régulariser l'organisation de la garde civique, concernent seulement le 1^{er} ban et les villes auxquelles s'appliquent l'art. 1^{er} de la loi du 2 janvier 1855, ou bien si elle s'étendent à toute la garde civique sans distinction.

Par une dépêche du 24 janvier, adressée à M. le gouverneur de notre province, M. le ministre des travaux publics fait connaître, pour lever toute incertitude, que les instructions précitées doivent être considérées comme se rapportant non-seulement à l'organisation et à la formation des cadres du premier ban, mais aussi à la formation de ceux de la garde sédentaire, et que cette organisation doit avoir lieu dans toutes les communes.

La députation permanente a maintenu pour 1859 à deux et demi pour cent du produit net, la redevance proportionnelle sur les mines; toutefois il sera perçu dix centimes additionnels extraordinaires.

On nous communique l'article suivant, avec prière de l'insérer dans le *Politique* :

ROUTE D'AYWAILLE.

Un arrêté royal du 12 mai 1858 a ordonné la construction d'une route d'Aywaille à Deigné avec deux embranchemens, l'un vers Theux, Verviers et Spa, l'autre vers Louvegnéz et le centre du chemin de fer dans la Vesdre.

Le village de Fraipont étant, parait-il, entre Liège et Verviers, un peu plus central que celui de Trooz et en même temps plus rapproché du point d'intersection de la nouvelle route d'Aywaille avec celle de 1^{re} classe n° 4, il était nécessaire, pour obéir à la lettre de l'arrêté royal précité, qu'un tracé fut étudié de ce point d'intersection à Fraipont.

Une seconde considération demandait également cette étude.

La route d'Aywaille à Theux et à Louvegnéz a été conçue dans le but principal de sauver au commerce du Luxembourg et de la province de Liège, les difficultés des rampes qu'offre la route dite de l'Amblève.

Or, de Louvegnéz à Stainval dans la direction du Trooz, la route de 1^{re} classe n° 4 présente deux rampes aussi rapides qu'aucunes de celles qui existent sur la route concédée de l'Amblève. Ces deux rampes doivent donc être rectifiées sous peine d'avoir, en dépensant beaucoup d'argent, fait un long détour par Remouchamps et Louvegnéz, et cela pour venir se raccorder en définitive, à une route aussi défectueuse que celle que l'on voulait éviter.

Déjà, si nous avons bonne mémoire, M. l'ingénieur en chef Willmar, prévoyant cette objection, avait proposé les rectifications des rampes de Louvegnéz et de Stainval, dans son rapport à la députation du conseil provincial, du mois de juin 1857; mais sans indiquer la direction à suivre, ni donner la somme de la dépense à faire.

Il résulte de ces positions, qu'en ordonnant l'étude du tracé de Louvegnéz à Fraipont, M. le ministre des travaux publics a rempli un devoir. Puisqu'il y a des rectifications à faire à la partie de la route de 1^{re} classe n° 4, qui doit joindre la nouvelle route d'Aywaille à celle du Trooz, il fallait s'assurer si une communication directe de Louvegnéz à Fraipont ne coûterait pas moins que ces rectifications. Nous applaudissons à ce travail; il prouve que l'administration des ponts et chaussées ne décide rien sans s'être éclairée; mais aujourd'hui qu'elle sait à quoi s'en tenir sur la dépense et les difficultés, nous allons donner le tracé de l'embranchement étudié entre Louvegnéz et Fraipont, et prouver que tous les avantages sont pour les rectifications des rampes de Stainval.

Et d'abord, nous posons en fait, que pour opérer la rectification de ces rampes, le bout de route latéral à construire n'aurait que de 12 à 1500 mètres de longueur; il n'atteindrait nulle part cinq centimètres de pente au mètre; les seuls travaux d'art qu'il exigerait consisteraient en un ponceau dans le fond de Stainval et le nivellement dira si un déblai est nécessaire ou non sur la campagne de Louvegnéz entre ce dernier village et Banney; en attendant, nous ne le pensons pas. La dépense totale de ces travaux n'atteindrait pas le chiffre de quarante mille francs.

Au contraire, un embranchement de Louvegnéz à Fraipont aurait six à sept mille mètres de longueur, sa pente générale, serait très-forte et sur un point même (entre le bois Lecarré et le ruisseau de Banneux), dépasserait, croyons-nous, cinq pour cent; il exigerait de nombreux ponceaux, murs d'eau, murs de soutènement, et coûterait au moins cent quatre-vingt mille francs. Voici la description de ce tracé :

Il s'embrancher sur la route de 1^{re} classe n° 4, entre les villages de Louvegnéz et de Bannoy; laisse le château de Fawe à 250 mètres sur la droite et se dirige sur le bois Lecarré par une pente de trois pour cent; cette première direction est Nord. Le tracé inclinant ensuite un peu à l'Ouest, atteint le niveau du ruisseau de Banneux par une pente très longue et très rapide et en traversant des près marécageux. Tournant tout-à-fait à l'Ouest, il suit la direction du ravin de Banneux et traverse plusieurs fois le ruisseau qui coule au fond de ce ravin. C'est ici que des murs d'eau et plusieurs ponceaux seraient nécessaires; de plus la route s'y trouverait masquée au Sud, par une colline à pic, qui la priverait des rayons du soleil, même en été. Nous n'avons pu évaluer la pente de ce ravin avec exactitude, parce qu'il est rempli de bois; nous la croyons de 5 à 4 p. c.

Débouchant dans le ravin de Havegniez, le tracé tourne au nord et suit la droite du ruisseau de Havegniez jusqu'à Fraipont; un ponceau à la maison du garde-chasse et des murs de soutènements, seraient les travaux d'art exigés sur cette partie de la direction; il y aurait plusieurs maisons à abattre pour pénétrer dans le village de Fraipont; la pente générale du ravin de Havegniez est de quatre pour cent.

On voit donc que l'embranchement de Fraipont à Bannoy près de Louvegnéz, serait une route tortueuse, parcourant d'étroits et profonds ravins, toujours humide, d'un entretien coûteux, et exposée aux détériorations d'un torrent. Elle répondrait très-mal aux besoins du commerce, ne favoriserait aucun intérêt local et ruinerait la route concédée du Trooz, qui lui est parallèle dans toute sa longueur dont la pente est bien plus douce; enfin qui n'est éloignée que d'une petite demi-lieue de celle que l'on voudrait construire par Havegniez.

Il n'y a qu'une seule objection à faire à la rectification des rampes de Louvegnéz et de Stainval, elle serait nuisible au village de Louvegnéz, qu'elle laisserait un peu sur le côté; mais l'embranchement de Fraipont serait encore bien plus nuisible au village de Louvegnéz, car il l'isolerait entièrement et beaucoup plus que ne le fera la rectification indiquée. En résumé le choix ne saurait être douteux entre ces deux directions.

Une route qui nuit à des intérêts particuliers, sans avan-

ANNONCES.

Cabillaux, Rivefs, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

NOUVELLES MORUES du Nord, au Moriane, rue du Stockis.

POISSONS DE MER très-frais, au MORIANE, rue du Stockis.

Cabillaux, Rivefs, Raies, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

UN DOMESTIQUE sachant panser et conduire un cheval, peut se présenter aux bains du Quai-de-la-Sauvinière.

MAISON DE COMMERCE, rue Grande-Tour, à VENDRE de gré à gré, ou à LOUER pour la St-Jean. S'adresser même rue, N° 502. 140

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

PONT DE LA BOVERIE

prévient les actionnaires qu'ils se réuniront en ASSEMBLEE GENERALE, JEUDI 21 de ce mois, à 10 heures du matin, chez M. TOMBEUR, rue devant St-Hubert, 595. 148

A LOUER garni ou non, un QUARTIER indépendant, avec cour, cuisine et cave, situé rue Grétry, près du pont de la Boverie. S'adresser place St.-Denis, n° 1. 126

A VENDRE la MAISON, n. 150, au faubourg de Ste-Marguerite. S'adresser au notaire PARMENTIER. 150

A LOUER POUR MARS PROCHAIN,

UNE JOLIE

maison de campagne,

Située à CHAUDFONTAINE, près de la Grand route, avec écurie, remise et grand jardin. — S'adresser n° 22, sur le Marché, à Liège. 114

L. LEVASSEUR,

PIED DU PONT-D'ILE, N. 7,

Maison Orban,

TIENT :

Masques et Dominos,

De toute couleur, à VENDRE et à LOUER. — Au même magasin, VÉRITABLE OCCASION, Gants de peau et autres, aux prix les plus modérés, Gants d'homme, 1^{re} qualité, 1fr. 75, Gants de dame, 1, 50. Fabrique de COLS DE SATIN. Ateliers de Reliure, fabrique de Registres. 125

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS de CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE

BOIS BLANCS.

VENDREDI 15 février courant, à 10 heures du matin,

A la requête de M^{me} veuve COMHAIRE, née HAUZEUR, Le notaire FRAIKIN vendra

40 beaux Peupliers

DU CANADA,

CROISSANT A FLÉMALLE-HAUTE.

A CRÉDIT, sous caution connue dudit notaire. 121

ODONTINE.

Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.

DÉPOT à LIEGE, chez M^{me} JANNÉ-JANSSON

Une DEMOISELLE, connaissant tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, enseignant la langue allemande, le piano, le chant et ayant déjà formé des élèves distinguées principalement pour la musique, désire se placer comme INSTITUTRICE. Ayant l'habitude d'enseigner, le nombre des élèves lui est indifférent. S'adresser au bureau de cette feuille sous les lettres initiales P. B. 105

Un JEUNE HOMME, candidat en sciences, sachant le Flamand, ayant quelques heures de loisir pendant la journée, désire les utiliser en donnant des leçons, à des prix modérés, chez lui ou en ville, sur la langue Française, Latine et Grecque, Histoire, Géographie et Mathématiques, etc. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n° 37-47.

VENDREDI et MARDI 11 et 12 Mars 1839, à onze heures précises,

M. Jean LANGELÉ cessant l'exploitation de la ferme de Mme. DEVILLERS, à Engis, y fera VENDRE sous la direction et à la recette de Maître HOUBAER, notaire à Seraing,

TOUT LE MOBILIER

QUI S'Y TROUVE, SAVOIR :

LE PREMIER JOUR,

six bons chevaux

dont deux hongres et quatre jumens âgés de 4, 5 et 7 ans, d'une bonne race, dix Belles Vaches et Genisses pleines, Charrettes, Tombereaux, Rouleaux, Charrues, Herse, Diabes-Volants, Traits, Serats, Harnais et autres attirails de labour trop longs à détailler.

LE DEUXIÈME JOUR,

les meubles-meublans

tels que Commodes, hautes Garde-Robes, basses Garde-Robes, Horloges, Armoires, Tables, Chaises, Formes-de-Lit, Lits, Matelas, Linges de Tables et autres, Cuivrerie, Étain, Batterie de Cuisine, Pommes de Terre, etc., etc.

A CRÉDIT, 177

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER,

A TOURINNE.

Les 18, 19, 20 et 21 FEVRIER 1839,

à une heure précise de relevée,

M. Pierre COLLON, sortant de la ferme qu'il occupe à Tourinne, canton d'Avennes, et cessant toute exploitation, y fera

VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Tous les Bestiaux,

ATTIRAILS DE LABOUR ET AUTRES OBJETS

généralement quelconques qui garnissent ladite ferme, savoir :

LE LUNDI 18 FEVRIER,

Un bel entier; 4 jumens de 8 à 9 ans; 5 autres de 5 ans; 4 hongres et 2 jumens de 4 ans, 5 jumens et un entier de 3 ans, 2 hongres et 5 pouliches de 2 ans; et 4 poulains d'un an dont 3 sont entiers.

Tous ces chevaux sont de bonne espèce et qualité et plusieurs des jumens sont pleines.

6 chariots dont 4 bien équipés, 2 charrettes, 4 roues de 11 centimètres, 6 charrues; 8 herse, 4 rouleaux; une quantité considérable de chaînes, traits, serats, harnais et attirails de labour.

LE MARDI 19.

52 bêtes à cornes dont 19 pleines, genisses et veaux. 25 truies pleines ou avec leurs jeunes, 40 à 50 cochons dits nourraux et autres.

Une grande quantité de bacs en pierre, échelles de grange et de fenil, bois à brûler et autres objets.

LE MERCREDI 20.

150 belles bêtes à laine, consistant en 60 laitières pleines ou avec leurs agneaux, moutons et antenets, beaucoup de bois de charonnage, chaîne de puits avec ses accessoires, ustensiles de four et de cave, etc., etc.

LE JEUDI 21.

LES MEUBLES MEUBLANS consistant en 50 à 40 tonneaux et tonnes la plupart cerclés en fer, cuvelles, grands et petits chaudrons et marmites, grosse batterie de cuisine, alcove, armoires, tables, chaises, bois de lit et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long.

Il sera aussi vendu des pailles d'avoine, trefle, fourrages, pommes de terre et autres denrées en grande quantité.

A CRÉDIT moyennant caution sous la direction de M^r JAMOULLE, notaire à Faime, commune de Celles.

Bal Paré et Masqué,

A FONTAINEBLEAU, FAUBOURG Sté.-MARGUERITE, Dimanche 10 et mardi 12 février.

On y servira Vins, Liqueurs, Comestibles et tous les rafraichissements désirables. 120

Le MARDI 19 février 1839, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

devant M^r OPHOVEN, juge de paix du quartier du Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue derrière le Palais, par le ministère du notaire BOULANGER,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE PARCELLE

Terrain ou Vignoble

D'environ 5 ares, située près et derrière la houillère du Bayard, faubourg Vivegnis, à Liège.

On peut dès à présent prendre connaissance des conditions au bureau de la justice de paix susdit et en l'étude dudit notaire. 47

BOURSES.

LONDRES, LE 9 FEVRIER.

Table of London exchange rates for various commodities and currencies.

AMSTERDAM, LE 9 FEVRIER.

Table of Amsterdam exchange rates for various currencies and commodities.

ANVERS, LE 11 FEVRIER.

Table of Antwerp exchange rates and market information.

BRUXELLES, LE 11 FEVRIER.

Table of Brussels exchange rates and market information.

VIENNE, LE 4 FEVRIER.

Métalliques 5 p. c., 107 1/4. — Actions de la Banque, 4469 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 11 FEVRIER.

Le brick belge Président, v. de St-Domingue, ch. de café. La barque suédoise Lizette, v. de New-York, ch. de diverses marchandises. Le bateau à vapeur belge Bruges, v. de Londres, avec 16 passagers et diverses marchandises. Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Hull, ch. de diverses marchandises. La goëlette anglaise Keeper, v. de Londres, sur lest.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 11 FEVRIER 1839.

Table of Liege market prices for wheat and other goods.

Imprimerie de J.-B. NOSSANT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.